



COMMUNIQUE DE PRESSE

## LEVÉE DE FONDS DE 2 M€ & ENTRÉE D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

**Paris, le 5 octobre 2021 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce une levée de fonds de 2 M€ par le tirage de 2 tranches d'OCEANE-BSA, d'une valeur nominale de 1 000 000 €, souscrite par European High Growth Opportunities Securitization Fund<sup>1</sup> usant de sa faculté de d'appel de tranches (*Investor Call*).**

Le produit net de cette opération (1 920 000 €) sera destiné, pour 50%, à financer le programme de recherche Kinoïde® sur les allergies<sup>2</sup> et, pour 50%, à renforcer les capacités d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech). Cette activité permettra de diversifier le risque porté par Néovacs en investissant dans des projets ambitieux mais réalistes.

Par ailleurs, Néovacs a été notifié que la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC (Groupe Atlas Capital Market) détient 350 000 000 actions, au 27 septembre, représentant 5,15% du capital social. Sur la base de cette déclaration de franchissement du seuil de 5% du capital social de la Société et conformément aux articles L.225-105 et L.225-74, ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC a déposé un projet de résolution en vue de la nomination de Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité de membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 28 octobre 2021.

### Caractéristiques de l'opération

L'appel de tirage de 2 tranches d'OCEANE-BSA annoncé ce jour, donne lieu à l'émission de 500 000 000 BSA et pourrait donner lieu à la création de 1 500 000 000 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,79%.

Les caractéristiques des OCEANE-BSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 5 septembre 2021<sup>3</sup>. Cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des OCEANE-BSA et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la société.

---

<sup>1</sup> Il n'existe aucun lien capitalistique ni action de concert entre HBR Investment Group, Hugo Brugière et European High Growth Opportunities Securitization Fund (ou plus généralement le groupe Alpha Blue Ocean)

<sup>2</sup> Cf. communiqué de presse du 8 décembre 2020 : « AVANCÉES DU PROGRAMME DE RECHERCHE KINOÏDE® SUR LES ALLERGIES »

<sup>3</sup> Cf. Communiqué de presse du 5 septembre 2021 : « Nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 50 m€ sur une période maximale de 48 mois »

À ce jour, le tirage des 3 tranches précédentes d'OCEANE-BSA a permis de lever 2,9 M€, s'est accompagné de l'émission de 465 116 277 BSA et a donné lieu à la création de 1 533 302 986 actions nouvelles<sup>4</sup>, dont 246 913 580 au titre des frais liés au contrat, et pourrait donner lieu à la création de 540 116 277 actions nouvelles additionnelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,74%.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2021 disponible sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement obligataire.

### À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde<sup>®</sup>, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde<sup>®</sup> » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ  
Relations Presse financière  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)  
01 53 67 36 35

---

<sup>4</sup> Y compris, lorsque cela était nécessaire, les actions émises à titre d'indemnisation en raison du niveau du cours de bourse par rapport à la valeur nominale de l'action.